

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de  
convocation :  
24 juin 2025

Mis en ligne :  
**03 JUL. 2025**

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 21  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SECRANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Point N° 23

**Délibération n°2025-078. VIE ÉCONOMIQUE : Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en location-gérance du commerce sis au 4, rue Beaumanoir**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L2122-1-1 et L2122-1-4,

**VU** la délibération n°2024-088 du 7 octobre 2024 autorisant l'appel à manifestation d'intérêt,

**VU** la délibération 2024-133 du 9 décembre 2024 attribuant la location-gérance à la SARL à être créée dénommée « IS » (enseigne « LE CO. »),

**VU** la délibération au point 23 retirant la location-gérance du commerce sis au 4, rue Beaumanoir à la SARL à être créée dénommée « IS » (enseigne LE CO) suite à désistement,

**VU** l'avis de la commission Ressources en date du 17 juin 2025,

Pour rappel :

Alors que Rennes Métropole avait acquis les murs en 2023, la commune a d'acquis le fonds de commerce à l'enseigne LE BISTRO'C au 4 rue Beaumanoir à Thorigné-Fouillard.

La commune n'a pas vocation à reprendre directement l'exploitation et pour que cette dernière soit effective rapidement, il convient de lancer dès à présent un appel à manifestation d'intérêt des candidats potentiels.

Afin d'assurer un contrôle de la commune sur la future activité, et par conséquent sur le maintien de cette animation indispensable au centre-ville, la reprise d'activité est envisagée sous la forme d'une location-gérance dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le projet d'appel à manifestation d'intérêt ci-annexé.

**Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour la location gérance du commerce sis au 4, rue Beaumanoir.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

